

## Information urgente : reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle pour les inondations de décembre 2020.



Information urgente : reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle pour les inondations de décembre 2020.

### Communication urgente de la mairie de Vic-Fezensac :

Par arrêté interministériel du 18 janvier 2021 **publié au journal officiel du 3 février 2021**, la commune **a été reconnue sinistrée**

**10 jours francs à compter de la parution de l'arrêté** pour déposer, au besoin, un dossier de demande d'indemnisation auprès de leur compagnie d'assurances.

Lien de l'arrêté :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043090435>